

**Assemblée des délégués du SEPE
du 5 juin 2019**

LIEU	: Salle culturelle du bâtiment des services communaux, Fontenais
DEBUT DE L'ASSEMBLEE	: 18h30
PRESIDENT	: M. Didier NICOULIN
SECRETAIRE	: Mme Marie-Françoise MAITRE
DELEGUES EXCUSES	: MM. Stéphane BONVIN, Cornol Ernest GERBER, Cornol Anthony BIEDERMANN, Fontenais Ismaël VUILLAUME, Haute-Ajoie Mme Laure DARGIER, vérificatrice
DELEGUES ABSENTS	: Mme Magali MARCHAND, Alle M. Yvan SCHORI, La Baroche David KLÄY, Courgenay Fabian ZUERCHER, Courtedoux Mme Valérie BOURQUARD VOISARD, Fontenais

Ordre du jour :

1. Accueil
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Appel nominal
 4. Procès-verbal No 23 du 28 novembre 2018 à Porrentruy
 5. Rapport du Président de la commission
 6. Statut du personnel
 7. Passation des comptes 2018 :
 - a) Rapport des vérificateurs
 - b) Approbation des comptes
 - c) Décharge à la commission pour sa gestion
 8. Divers
-

1. Accueil

M. Didier Nicoulin, Président de l'Assemblée, salue les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. Désignation des scrutateurs

M. Jean-Pierre Bendit et Mme Chantal Braichet sont désignés en tant que scrutateurs.

3. Appel nominal

Alle	Isabelle Fleury, Patrick Fluri,
Baroche	Jacques Bourquard, Thomas Huber
Cornol	Fabrice Berret remplace Stéphane Bonvin, Yves Simon remplace Ernest Gerber, Jésus Moreno
Courgenay	Régine Guélat, Jean-Marc Lopinat, Tony Loutenbach
Courtedoux	Yanick Matthey
Fontenais	Yves Petignat remplace Anthony Biedermann, Francis Dubey
Grandfontaine	Marguerite Vuillaume, Thomas Vuillaume
Haute-Ajoie	Emmanuel Gigon, Joseph Lachat
Porrentruy	Jean-Pierre Bendit, Chantal Braichet, Gérard Brunner, Christine Choulat Raval, Claude Gury, Didier Nicoulin, Frédéric Sollberger, Yves Voisard
Vérificatrice	Danièle Laville

25 délégués présents (quorum 16)

4. Procès-verbal No 23 de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2018 à Porrentruy

Le procès-verbal est accepté sans commentaire et à l'unanimité, avec les remerciements à sa rédactrice.

5. Rapport du Président de la commission

Le Président de la commission, M. Gilles Villard, présente son rapport :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués.

Depuis notre assemblée du 28 novembre dernier à Porrentruy dans les locaux « O vergers d'Ajoie », la commission s'est réunie à plusieurs reprises, tout comme la sous-commission d'exploitation pour traiter les affaires courantes et plus particulièrement par rapport au principal dossier qui occupe nos séances, soit le chantier des « micropolluants ». Je vous rappelle que celui-ci a débuté au mois d'octobre de l'année passée. Une séance de chantier a lieu en principe tous les mercredis après-midi afin de contrôler l'avancement de ces importantes infrastructures qui devraient être prêtes en 2020 si les délais sont tenus, ce qui est encore le cas pour l'instant. La majeure partie des mandats ont été adjugés à des entreprises de la région, chaque fois que cela était possible. Jusqu'à maintenant, les devis sont tenus, même dans certains cas, plus bas que prévus. Le budget pourra donc être respecté si l'on ne rencontre pas de problèmes majeurs par la suite. Le gros œuvre devrait être terminé avant les vacances d'été. Le montage des équipements électromécaniques, tuyauterie, et installations électriques, etc, sont prévus entre juillet et novembre 2019. Les tests et la mise en service auront lieu en principe à la fin de l'année ou au plus tard en début 2020, pour une réception en eau en mars 2020. Un suivi environnemental est effectué par le bureau CSD.

Notre projet a été présenté à Lausanne lors d'une journée technique du SIGE en date du 26 mars dernier par le président de la sous-commission d'exploitation, M. Michel Rotunno, que je profite de remercier de son engagement.

Je vous signale à toutes fins utiles qu'une porte ouverte de ces installations sera mise sur pied à la fin des travaux.

En ce qui concerne le pont roulant : les derniers réglages ont été effectués et des pompes, cette fois-ci immersibles, ont été installées par l'entreprise Roshard. Il y a encore quelques travaux de serrurerie à entreprendre et les décomptes pourront être élaborés. La réception finale des travaux sera organisée. Il ne devrait pas y avoir de dépassement du budget.

Je vous annonce un changement au niveau de la commission. En effet, M. Ismaël Paupe de Courgenay remplace depuis le début de l'année M. Raphaël Rebetez, suite à un changement de dicastère au sein de la commune.

Comme annoncé l'année passée lors de l'assemblée du budget, nous avons engagé M. Fabien Ribeaud pour pallier aux nombreuses tâches de la step. Depuis, la sous-commission

et la commission du SEPE ont élaboré un statut du personnel que nous soumettrons à votre approbation lors d'un point suivant. Nous n'avons pas réinventé la roue, puisque nous nous sommes simplement basés sur le règlement type fourni par le canton. Il a été soumis pour examen préalable au délégué aux affaires communales qui l'a accepté tel qu'établi. Ce statut a été déposé publiquement dans toutes les communes du SEPE où il pouvait être consulté. Vous l'avez en principe également reçu avec la convocation à l'assemblée de ce soir. La commission vous invitera donc à l'accepter sans réserve avec une entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2019. Ce sera un outil de travail important aussi bien pour la commission que pour les employés.

Je vous informe que nous profitons des travaux aux alentours de la patinoire pour remettre en ordre la conduite d'épuration intercommunale selon les mesures prévues dans le cadre du PGEE. Les travaux sont suivis par notre exploitant M. Stéphane Crelier.

Durant l'année, plusieurs analyses sont effectuées en collaboration avec les exploitants et l'office de l'environnement. En général, il y a un bon fonctionnement, à part comme depuis longtemps, le problème des eaux claires parasites et quelques fois des concentrations de nitrites trop importantes par rapport aux caprices de la météo.

La commission étudie les possibilités de diminuer les eaux claires parasites qui perturbent le bon fonctionnement de la Step, mais c'est aussi aux communes, selon les plans d'actions du PGEE, de tout mettre en œuvre pour améliorer le système. Le SEPE reste à la disposition des communes pour leur fournir des explications si nécessaires. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour vous rappeler que les interventions sur les collecteurs intercommunaux ne sont pas du ressort des communes, mais bien du SEPE. Par contre, les communes sont priées d'aviser le responsable de la step en cas de constatation d'un problème sur ces collecteurs.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Alle selon le tournus défini au début de la législature.

La step doit fournir de plus en plus d'informations et établir des bilans, des données horaires, mensuelles, annuelles pour plusieurs paramètres. Nous souhaitons en effet pouvoir collecter des données, non plus d'une manière manuelle, mais informatique, afin de pouvoir les traiter dans des tableaux et des graphiques afin de faciliter la vision globale des installations et le travail du personnel. Un module nous a été présenté par la maison Rittmeyer. Un tel système sera aussi nécessaire pour les relevés concernant les micropolluants. La sous-commission va étudier ce programme très intéressant, mais également d'autres variantes avant de prendre position, notamment par rapport aux prix qui nous paraît onéreux.

Je vous informe que depuis le début de l'année, l'entreprise Top Net Vico collabore avec la Step lors de ses vidanges.

La sous-commission étudie actuellement l'éventuel renouvellement du contrat avec la distillerie par rapport aux déchets.

La révision de la loi sur la gestion de l'eau a été transmise le 22 janvier 2019 au Parlement par le Gouvernement. Vous pouvez prendre connaissance de ce message sur le site internet du canton. Dès que ces modifications seront acceptées par le législatif cantonal, les communes pourront entreprendre la révision de leur règlement sur la gestion de l'eau.

Le renouvellement de l'emprunt concernant les serres a été effectué pour une durée de 5 ans au taux de 1,05%.

Comme déjà dit à plusieurs reprises, la step a plus de 30 ans et d'importantes installations nécessiteront des changements à court terme. Le renouvellement de l'automatisation est par exemple en cours. Très prochainement, il faudra remplacer les soufflantes pour l'aération des bassins biologiques qui montrent de sérieux problèmes de fatigue. Ce dossier vous sera soumis dans le cadre du budget 2020. Un avant-projet sera donc confié à un bureau d'ingénieurs pour obtenir plus de détail et des chiffres précis, mais selon les estimations, il faudra s'attendre à un montant d'environ CHF 550'000.-- pour le changement de ces pompes nécessaires au bon fonctionnement de la step. En principe, ce montant pourra être prélevé sur les fonds.

De plus, pour pallier aux nouvelles normes de comptabilité MCH2, une liste des ouvrages et des équipements doit être établie afin de permettre également de connaître l'état des installations et définir la notion du maintien de la valeur selon la future loi sur la gestion de l'eau. Ces investigations, ainsi qu'un diagnostic complet de la step nous permettront d'élaborer une planification financière. La sous-commission d'exploitation étudie actuellement les offres.

Je vous informe également que notre caissier M. Jean-Denis Voisard quittera ses fonctions au 31 octobre 2020.

Voilà, les principaux points que je souhaitais vous indiquer mais je reste à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et répondre si possible à vos questions. Je vous remercie de votre attention.

Gilles Villard, Président du SEPE

6. Statut du personnel

M. Michel Rotunno, Président de la commission d'exploitation, signale que ce statut a été repris sur celui du personnel de la République et Canton du Jura, et qu'aucun

changement majeur par rapport au modèle cantonal n'a été effectué. Le statut du personnel soumis à l'assemblée de ce soir a été validé par le délégué cantonal aux affaires communales.

M. Rotunno propose de traiter ce statut chapitre par chapitre. Aucune opposition à cette manière de procéder n'est formulée.

Chapitre 2, art. 10 : M. Claude Gury pose la question de l'engagement de personnel ayant le statut de réfugié politique, il souhaite savoir si une personne dans cette situation peut être engagée. L'alinéa 2 de l'art. 10 répond par l'affirmative à cette question.

Chapitre 10, art. 63 et 64 : M. Yves Voisard demande si les employés sont considérés comme fonctionnaires, avec salaire minimum assuré. C'est bien le cas.

M. Gilles Villard demande que l'art 90 soit modifié pour indiquer : entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

- **Le nouveau statut du personnel est accepté à l'unanimité, avec la modification de l'article 90 : entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.**
- **L'annexe au statut du personnel est également acceptée à l'unanimité.**

7. Passation des comptes 2018

M. Jean-Denis Voisard, caissier, présente les comptes 2018.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'année bouclent, comme les années précédentes, avec un excédent de produits. Total des charges 1'586'908.23 et total des produits 1'631'188.00. En 2018 c'est un montant de 44'279.77 qui a été versé sur la réserve pour futurs investissements.

Nous avons enregistré une augmentation des investissements nets de 409'091.47 et avons une insuffisance de financement de 254'811.68. La marge d'autofinancement pour les comptes 2018 est de 587'200.96, c'est le montant disponible pour autofinancer nos investissements, soit un taux de 40.86% des revenus contre 48.85% en 2017. La part des revenus nets utilisés pour les intérêts des dettes est de 0,83% contre 0.99% en 2017. Avec les 110'000 francs d'amortissement la charge financière représente le 8,49% des revenus contre le 9.07% en 2017.

Durant l'exercice 2018, nous avons profité de continuer à scinder certains comptes d'entretien afin de pouvoir imputer les frais dans chaque objet retenu dans le cadre de la planification du maintien de la valeur.

Compte de fonctionnement – Administration : 60'196.84 de charges (+18.12%) et 11'608.20 de produits (+ 5.52%)

Les indemnités pour présences aux commissions et sous-commissions sont plus importantes qu'en 2017 pour les raisons de séances spéciales supplémentaires. Dans les fournitures de

bureau nous avons acquis un nouvel ordinateur ainsi que le programme comptable Urbanus. Nous avons contracté de nouveaux abonnements pour la téléphonie afin d'optimiser le système des alarmes notamment. Nous avons dépensé 2'629.00 pour les frais d'hébergement informatique. Les autres chiffres n'appellent pas de commentaires particuliers.

Compte de fonctionnement – Exploitation 1'419'018.06 de charges + 9.21% par rapport à 2017 et 261'202.85 de produits + 51.51%. Les charges de personnel ainsi que les charges sociales sont plus élevées que le budget. En 2018 nous avons enregistré le départ de Monsieur Maurice Hulmann qui a pris une retraite bien méritée le 30 septembre. Son remplaçant, Monsieur Marc Vuillaume, a été engagé le 1^{er} janvier 2018 avec un salaire qui a été légèrement sous-évalué lors de l'établissement du budget. Depuis la mi-mai 2018 nous avons engagé un nouvel employé auxiliaire en la personne de Monsieur Fabien Ribeaud. Il a suivi les cours de cariste et est au bénéfice d'un permis de conduire, ce qui permet de décharger les exploitants pour certains travaux. Nous avons profité de l'engagement de nouveaux collaborateurs pour renouveler les équipements de sécurité afin de répondre aux exigences de la Suva. Nous avons également profité de payer des cours de perfectionnement pour nos exploitants. La diminution de la consommation d'eau provient du fait qu'en 2017 nous avons eu un problème sur le compteur de la chambre à la rue du Gravier. Le problème est actuellement réglé. Le montant des frais d'électricité est inférieur au budget car nous avons prévus des frais relatifs au chantier des micropolluants en pensant que les travaux débuteraient en 2018. Pour le compte 120.313.01 petit outillage et matériel d'entretien nous avons les frais habituels. Pas d'acquisition spéciale en 2018.

Concernant les frais de laboratoire (120.313.02) nous avons renouvelé le matériel de tests ainsi que les frais habituels liés aux analyses.

Le montant relatif à la déphosphatation (120.313.04) est supérieur à celui de 2017 en raison du fait que nous avons modifié notre façon de comptabiliser. Nous avons imputé les livraisons aux autres steps dans un nouveau compte. Concernant le compte autres produits (120.313.05) nous avons effectué une commande supplémentaire pour effectuer des travaux de déshydratation plus importants que prévu.

Il n'y a pas eu de frais conséquents pour l'entretien des bâtiments et extérieurs (120.314.01). Lors de l'élaboration du budget 2018 je vous ai expliqué que nous allions modifier la comptabilisation des frais d'entretien et de réparations. Pour cette raison, certains chiffres ont été évalués sans avoir de référence ce qui peut expliquer certaines différences avec le budget. De ce fait les chiffres seront plus précis pour l'élaboration du budget 2020 qui se fera avec la nouvelle comptabilité publique.

Le montant du compte entretien et réparation (120.315.01) concerne l'achat de fournitures sans affectation particulière.

Les frais de véhicules (120.315.02) comprennent les divers services aux véhicules, les frais d'assurance, et de carburant. Nous avons acquis un nouveau véhicule Toyota dont vous trouverez la dépense dans les investissements. Une révision importante au véhicule Schaeffer a également été effectuée.

Les frais d'entretien de la centrifugeuse et des serres (120.315.03) comprennent les frais habituels.

Le montant des honoraires et du matériel concernant la supervision de la modélisation des collecteurs (120.315.04) est légèrement supérieur au budget. La facture d'honoraires pour le système Polaris (120.315.06) est arrivée après le bouclage des comptes. Le montant sera comptabilisé en 2019. Le remplacement d'un moteur et d'une roue ainsi que les frais habituels expliquent le montant du compte entretien et réparation des dégrilleurs (120.315.07). Dans le compte relatif au traitement des boues (120.315.08) nous trouvons des montants pour le remplacement de pompes à hauteur de 9'400 francs et des frais de pompage pour 3'150 francs, qui viennent s'ajouter aux frais habituels. La réparation d'une soufflante pour 12'000 francs explique le montant comptabilisé dans le compte installations d'oxygénation (120.315.09) le solde concerne les frais habituels. Sous le compte 120.315.10 nous trouvons les frais pour réenclencher le chauffage. Dans le compte du moteur à gaz (120.315.11) nous trouvons les frais pour le service des 2000 heures et l'entretien d'un filtre à charbon. Un montant de 2'461.35 est comptabilisé dans le compte entretien et réparations bassins et collecteurs (120.315.12). Il s'ajoute aux frais habituels et concerne l'entretien d'un collecteur au Quai de l'Allaine à Porrentruy. Les comptes 120.315.13-14 et 15 ont été reportés dans les comptes des investissements. Un nouveau compte a été créé pour comptabiliser les frais facturés aux autres steps. (120.315.16) Pour 2018 cela concerne la Step de Fahy. Nous avons eu des dégâts provoqués par la foudre le 25 juillet 2018. Un compte a été ouvert pour la circonstance sous numéro 120.315.17. Nous trouverons dans le compte 120.436.07 le remboursement de l'assurance.

Les frais d'évacuation des déchets par le SIDP (120.318.02) sont identiques à ceux de 2017. Les frais de nettoyage des bassins et collecteurs (120.318.03) comprennent notamment des frais d'entretien d'un déversoir d'orage à Courgenay pour 5'321 francs.

Les primes d'assurances (120.318.04) sont légèrement supérieures à celles de 2017.

Le compte taxes et impôts (120.318.05) comprend les taxes cadastrales et immobilières.

Les honoraires pour contrôles techniques (120.318.06) concernent les analyses effectuées par le laboratoire RuferLab ainsi que les frais de surveillance par le Service cantonal de l'environnement. Les frais pour les modifications de bassins et collecteurs (120.318.08) comprennent la réparation d'une fuite au collecteur Allaine 7.

Les frais d'élimination et de transports des boues (120.318.09) sont nettement inférieurs au budget et légèrement supérieurs aux comptes 2017. Il s'agit des frais de transports effectués par l'entreprise Cuenat. La différence par rapport au budget concerne les frais d'élimination de sable reportés en 2019.

Suite à une augmentation des taux, les taxes de canalisations (120.318.10) sont en augmentation. Elles sont facturées par la Municipalité de Porrentruy.

Les frais d'élimination des boues d'autres STEP (120.318.12) sont moins importants que budgetés, malgré l'augmentation des coûts suite à la mise aux normes de la circulation routière du tonneau utilisé pour cette évacuation.

Le montant relatif à la taxe pour traitement des micropolluants (120.318.13) est comptabilisée pour la troisième fois dans les comptes. Il s'agit du montant de 9 francs par habitant raccordé payé à la Confédération.

Les montants des comptes frais divers et associations et formations n'appellent pas de commentaires particuliers. (120.319.01 et 02)

Les montants prévus au budget ont été versés sur les réserves. (120.380.01 à 120.380.06) avec pour la deuxième fois un montant calculé pour le maintien de la valeur de nos infrastructures.

Nous avons facturé des frais à la step du Noirmont pour la récupération de leurs boues. (120.435.01)

Nous avons facturé 6'404.60 francs de taxe de déversement pour les déchets distillés. (120.435.02). Les autres taxes et contributions sont conformes aux montants budgétés et à ceux de 2017. Les contributions des autres steps sont basées sur les EH au 01.01.2013. (120.435.05)

La vente de produits de déphosphatation aux autres steps (120.435.08) a été plus importante que prévue.

L'encaissement des charges sociales est lié aux charges du personnel et n'appellent pas de commentaires spécifiques. Pour faciliter les décomptes avec la TVA nous avons créé un compte relatif aux frais non soumis à la taxe. (120.436.07). Nous y trouvons le montant remboursé par l'assurance pour les dégâts dus à la foudre ainsi que les divers frais de douane avancés aux autres steps.

Nous avons ouvert un compte où nous avons comptabilisé les frais d'électricité et d'entretien relatifs à la station de pompage de Porrentruy.

Les recettes diverses (120.439.01) comprennent les frais de matériel remboursés par les autres steps. Nous trouvons également un compte concernant l'imputation des frais de gestion et technique dans le cadre des investissements.

Compte de fonctionnement – Finances 151'973.10 (- 9.42%) de charges et 1'358'376.95 de produits. (+1.78%)

Les intérêts concernent la dette liée à la construction des serres. Le taux est de 1,18% jusqu'en 2019. La dépréciation est toujours de 110'000 francs par an. Un montant de 30'000 francs a été porté en diminution des frais liés au dossier SEPE+. Il reste un montant de 26'956.26 à imputé lors de l'exercice 2019.

Les communes ont versé un montant de 920'300 francs pour les frais d'exploitation, 276'200 francs pour le maintien de la valeur des infrastructures et 145'386 francs pour la taxe sur l'élimination des micropolluants. Il n'y avait pas de contributions impayées au 31 décembre 2017.

Les investissements pour 2018 comprennent la création du site internet, les travaux liés au raccordement des eaux usées du secteur de la patinoire, le remplacement du pont-roulant, l'entretien et la révision de la fosse de répartition, le traitement des micropolluants, les divers travaux d'automatisation de la step et la modification du système des décanteurs secondaires ainsi que le remplacement du véhicule Toyota. Dans les recettes nous avons comptabilisé les prélèvements aux diverses réserves ainsi que les subventions cantonales pour les micropolluants basées sur le premier décompte de factures contrôlées par le service cantonal de l'environnement.

Bilan

Comme les années précédentes les disponibilités étaient très importantes en fin d'année mais plusieurs factures ont été payées en janvier 2019. Le montant du compte divers débiteurs sera encaissé en 2019.

Les actifs transitoires sont régularisés à ce jour.

Les investissements nets se montent à 1'805'582.04 et les réserves sur comptes bancaires à 992'363.06. Ce montant sera régularisé en 2019 en fonction de la préparation à la comptabilité MCH2.

Les divers montants liés aux créanciers ont été régularisés en janvier 2019. Les dettes se montent à 941'000.00. Les provisions se montent à 2'008'644.11. La fortune nette n'a pas évolué en 2018, puisque l'excédent de produits a été comptabilisé dans les réserves pour investissements, le montant reste à 138'490.14

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ces comptes 2018, en particulier Stéphane, Gilles et Marie-Françoise ainsi que les membres de la commission.

Jean-Denis Voisard, caissier du SEPE

Il n'y a pas de question concernant les comptes.

a) Rapport des vérificateurs

Mme Danièle Laville donne lecture du rapport de vérification des comptes, qui s'est déroulée le 26 avril dernier en présence de Mme Laure Dargier de Courgenay.

Selon leur appréciation, les comptes annuels sont conformes aux règles et normes en vigueur et sont parfaitement tenus. Les vérificatrices remercient M. Jean-Denis Voisard pour son excellent travail.

Les vérificatrices informent l'assemblée qu'elles renonceront à vérifier les comptes lorsque la comptabilité sera bouclée avec le nouveau système MCH2. Elles proposent de faire appel à l'avenir à une fiduciaire comptable pour la vérification des comptes.

b) Approbation des comptes

Les délégués approuvent les comptes 2018 à l'unanimité par lever de main.

c) Décharge à la commission pour sa gestion

Les délégués donnent décharge à la commission pour sa gestion à l'unanimité par lever de main.

8. Divers

M. Yves Voisard demande si la commission s'est penchée sur la question du SEPE+ afin de savoir pourquoi il n'a pas été possible d'aller jusqu'au bout de ce dossier, pour quelle raison il a été refusé, et s'il sera possible d'y revenir un jour.

M. Gilles Villard répond que la question a été posée à tous les conseils communaux de l'époque. Il avait été décidé que toutes les communes partent ensemble avec le SEPE+, et que si une seule commune refusait le projet devait être stoppé.

La question a été posée à Haute-Ajoie pour savoir si elle reviendrait sur sa décision, à laquelle il a été répondu par la négative.

Entretemps la nouvelle loi sur le maintien de la valeur est entrée en vigueur.

Pour sa part, la commune de Porrentruy n'est pas prête à remettre ce dossier à l'ordre du jour.

M. Joseph Lachat refuse que la faute soit mise sur la commune de Haute-Ajoie, certaines communes ne s'étaient pas encore prononcées lorsque le projet a été stoppé.

M. Yves Petignat, Maire de Fontenais, souhaite la bienvenue aux délégués et leur fait part des préoccupations actuelles relatives à l'amélioration du processus d'épuration.

Le Président remercie la Commune de Fontenais pour la parfaite organisation et pour offrir l'apéritif.

La séance est levée à 19h20.

Un apéritif est offert par la Commune de Fontenais.

Courtedoux, le 12 juin 2019

Le président :
Didier Nicoulin



La secrétaire
M.-F. Maître

